

choletbus

Aller plus loin

Handicap : les bus vers une accessibilité totale

Choletbus aménage son réseau pour être prêt au 1^{er} janvier 2015. Ce jeudi 14, l'Association des paralysés de France organise une journée de tests, sur la ligne de bus 1, à la gare et dans les commerces.



Marc Delayer (2^e à droite) en 2011 lors de la présentation, aux élus de la Cac, d'un arrêt de bus adapté. Il précise que l'accessibilité concerne aussi les non-voyants. La signalétique des bus a été améliorée pour eux.

Une cinquantaine de personnes valides ou non, réparties en huit groupes, vont venir tester l'accessibilité de Cholet pour les personnes à mobilité réduite, ce jeudi, de 13 h 30 à 17 h. « Cholet a été choisie cette année à la demande d'adhérents locaux de l'Association des paralysés de France. Cette action a lieu dans le cadre du projet annuel de la délégation départementale », explique Adeline Quinset, secrétaire de l'APF à Angers.

Les revendications pour Cholet concernent principalement le tarif du ticket et l'accessibilité de la ligne 1 de Choletbus. Celle-ci est primordiale parce qu'elle traverse la ville et dessert de nombreux sites : gare, hôpital, mairie, commerces de centre-ville et en périphérie. « Actuellement, les personnes qui se déplacent en fauteuil ne peuvent pas prendre le bus, alors qu'il y en a 21 spécialement adaptés », précise Adeline Quinset.

Techniquement impossible

Marc Delayer, directeur des Transports publics choletais (TPC), confirme : « Il y en a dix-huit en service et trois en cours d'aménagement sur un total de 31 bus. De même qu'il y a déjà 160 arrêts ac-

cessibles sur 260. Mais techniquement nous ne pouvons pas accueillir les personnes en fauteuil sur le réseau pour l'instant. »

Même si la Communauté d'agglomération du Choletais reconnaît qu'« il reste des efforts à effectuer en matière d'accessibilité », elle déplore que l'APF pointe ce qui ne va pas plutôt que les avancées. La Cac précise qu'elle continue à appliquer « le schéma d'accessibilité, adopté dès février 2008, et élaboré en collaboration avec les associations concernées, dont l'APF ». Selon ce schéma, la collectivité procède par étapes, afin d'être en conformité avec la loi le 1^{er} janvier 2015. A cette date, les services de transport collectif devront être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Mais selon Marc Delayer, un essai sera fait avant cette échéance sur la ligne 1, « avec des bus toutes les 30 mn ».

Sensibiliser les passants

Concernant le transport du public non valide sur le territoire de la Cac, « il y a le service TPMR (transport des personnes à mobilité réduite), qui existe depuis 18 ans », rappelle le directeur de TPC. Et qui « va au-delà

des obligations légales [...] puisqu'il s'agit d'un service de transport à la demande de porte à porte », insiste la Cac. Celle-ci ajoute, en réponse au tarif plus élevé de ce service, à savoir 1,54 €, qu'il ne peut donc pas être le même qu'un ticket de trajet ordinaire (1,20 €). Adeline Quinset précise cependant que ce service suppose de réserver à l'avance, alors que « les personnes préféreraient aller et venir comme elles l'entendent et à un prix normal ».

Le test de l'APF va également concerner l'accessibilité de la gare routière et des commerces du centre-ville. A cette occasion, les personnes mobilisées vont questionner et sensibiliser les passants. Ce baromètre sera ensuite transmis à la mairie sous forme de rapport. « Il ne s'agit pas de dire seulement ce qui ne va pas, mais de proposer des solutions pour améliorer les choses, conclut Adeline Quinset. Nous travaillons en partenariat. »

Sylvie ARNAUD.